



RECU EN PREFECTURE

Le 18 novembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211104-D00663510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 novembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 octobre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Karine DENIS-LAMIT

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Agnès MARTIN, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 6 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Marie ETEVENARD à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Valérie HALLER à M. Damien HUGUET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Agnès MARTIN à Mme Nathalie BOUVET, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT.

OBJET : 41. Congrès - Attribution de subventions - Quatrième répartition au titre de l'année 2021

Délibération n° 2021/006635

Congrès
Attribution de subventions
Quatrième répartition au titre de l'année 2021

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	21/10/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de subventions à deux associations privées et à une demande universitaire dans le cadre de l'organisation de congrès, colloques.

Besançon s'est positionnée comme Ville de Congrès avec la mise en place d'une stratégie d'aide aux organisateurs de congrès aux moyens de subventions et d'une stratégie de promotion du Tourisme d'Affaires et de Congrès avec la création du bureau « Besançon Congrès », géré par Besançon Tourisme et Congrès.

Le soutien que la Ville de Besançon apporte aux organisateurs de congrès s'articule autour des critères suivants : nombre de congressistes, durée du congrès, pertinence, rayonnement, autofinancement, subvention des autres collectivités, et retombées économiques pour la Ville, à savoir : nombre de nuitées en hébergement marchand, lieu du congrès, restauration, activités culturelles et festives et visites guidées.

Après prise en compte des critères d'attribution ci-dessus, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Colloques universitaires organisés par la MSHE et un laboratoire universitaire :

- **800 € pour MSHE Ledoux et laboratoire de Psychologie** qui organise du 4 au 6 novembre 2021 le colloque ENVOPSY « Les enveloppes psychiques. Nouvelle conceptualisation et évolution sociétale ».

Il s'agit d'un projet lancé il y a plus de trois ans. L'objectif scientifique de ce colloque est d'actualiser la notion « d'enveloppes psychiques », de la conceptualiser pour montrer toute sa portée et ses applications pratiques dans le champ du soin, de l'éducation et de la santé.

Il permettra également de faire le point sur la pertinence de ce concept pour envisager ses applications pratiques, au niveau des terrains avec de très nombreux professionnels et ainsi éclairer sur de nombreuses difficultés d'intervention pour des personnes qui ne consultent pas et sont pourtant en détresse ; ce qui est un problème de santé publique.

Un pionnier dans la discipline a été convié : le Professeur Didier HOUZEL, ainsi que deux auteurs phares dans leur discipline : les Professeurs René KAES et Marks SOLMS internationalement connus. Au-delà des sommités invitées, des visioconférences décentralisées seront retransmises à l'international (3 tables rondes).

Ce colloque est soutenu par de très nombreuses organisations et sociétés savantes mais également par plusieurs revues à comité de lecture international qui vont pouvoir prolonger cette réflexion par l'organisation, en leur sein, de dossier thématiques. Une première pour un colloque.

300 participants sont attendus au Petit KURSAAL et à UFR SLHS de Besançon pour ces journées pour un nombre de 800 nuitées annoncées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national, européen et international s'élève à 11 800 €

En cas d'accord, la dépense totale de **800 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.65731.0089052.10036.

Congrès/colloques privés organisés par deux associations privées :

- 3 000 € pour l'association AFAE (Association Française des Acteurs de l'Education) qui organise du 18 au 20 mars 2022 le colloque « Et si on parlait des élèves ? ».

Il s'agit de la 43^{ème} édition de ce colloque national annuel. L'objectif de l'AFAE, depuis plus de 40 ans, est de mener des réflexions sur le système éducatif français et ses évolutions, à travers sa revue « Administration et Education » mais également grâce à des rencontres entre chercheurs et acteurs de l'éducation.

Plusieurs conférenciers interviendront et présenteront leurs travaux. Les actes de ce colloque seront publiés dans le numéro de septembre 2022 de la revue « Administration et Education ».

200 participants sont attendus au Kursaal pour ces journées pour un nombre de 350 nuitées annoncées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 34 800 €.

- 3 000 € pour l'association BARAC (Besançon Accueil la Rentrée Carabine) rattachée à l'UFR santé de Besançon. qui organise du 14 au 16 janvier 2022 le colloque du WESS « Week-End de santé et solidarité ».

Le congrès du WESS est destiné à des étudiants en santé (médecine, pharmacie, sages-femmes, soins infirmiers, chirurgie dentaire, orthophonie, psychomotricité et kinésithérapie) de l'ensemble de la France. L'objectif de ce congrès est de rassembler chaque année ces étudiants et ainsi leur permettre d'échanger sur des thématiques telles que la solidarité, la santé publique, le bien-être étudiant, le développement durable ou encore l'engagement associatif.

Avec la crise sanitaire, les étudiants ont beaucoup souffert et les associations étudiantes sont en première ligne pour lutter contre les difficultés qui en découlent. Ce congrès est également une occasion pour les associatifs d'apprendre à gérer cette situation.

338 participants sont attendus à Besançon pour ces journées, pour un nombre de 678 nuitées.

Le budget prévisionnel de ce colloque au rayonnement national est de 36 800 €.

En cas d'accord, la dépense totale de **6 000 €** sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.95.6574.0089052.10036.

En cas de non tenue du Congrès / de la Manifestation, le montant versé ne pourra excéder 60 % de la subvention allouée (sauf production de justificatifs de dépenses attestant de dépenses supérieures).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution de ces trois subventions pour un montant total de 6 800 € dans les conditions précisées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme
Pour La Maire
Le Premier Adjoint



Abdel GHEZALI

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.